

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-666968

243202

Maladie Dentaire Optique Autres

Matricule : 10594 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL HAYLANI ABDELLAH M

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.61.26.92.83 Total des frais engagés : 3372,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Moustafa JACHFINE
MEDECIN DIABETOLOGUE
351 Bd IDRIS EL HARRACHE CASA
Tel : 05 22 38 69 87

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : M. EL HAYLANI Abdellah M Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 02/04/2023

VOLET ADHERENT

Déclaré

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	24/12/22	Dr MCGREGOR MEDICINS D'ABORD 351 Bd BOURGOGNE 75005 PARIS Tel : 01 42 33 50 50

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr Mostafa TACHFINE

Diplôme Universitaire en Diabetologie

Université de Bordeaux France

Diplôme Universitaire d'Echographie

Expert Assermenté auprés des Tribunaux



الدكتور مصطفى تاشفين

حاصل على دبلوم لداء السكري

جامعة بوردو بفرنسا

حاصل على دبلوم في الفحص بالصدى

طبيب مدلّف لدى المحاكم

ORDONNANCE

24 Dec 2022

Casablanca le :

الدار البيضاء في :

M Elhayani Abderrahim

390,00€3

01

03

04

Dr. N. Bennani
Pharmacie
320 Bd. Oum Bennani
Tel : 05 22 38 28 29

196,50€4

2 - 1/10 VO NÖÖN 12 w

1 - 1 - 9

3 - KARAGIC 75

120,70€6

4 - do 1am 30

187,50€4

1 - BAUDUETE 61

01 N'ALLAET

1 APP 431

1 Ndpnek 4w

m

Dr Mostafa TACHFINE

MEDECIN DIABETOLOGUE

17 Bd Driss El Harti C.J CASA

17 05 22 38 69 87

39 69 87

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

3372,80

361, شارع ادريس الحارشي، قرية الجماعة - الدار البيضاء،
361, Bd Driss El harti, C.J - Casablanca - Tél.: 05 22 38 69 87



PHARMACIE EL MANAL

320, BD OUM ERRABII, OULFA

Docteur en pharmacie

R.C :355074 Patente:35091196
T.V.A :092025188 C.N.S.S:7056931
Banque:190 780 212117567691 0011 34
Tél :0522 93 28 29

Le 30/12/2022

FACTURE N°191097

N° ICE : 00160752000095

N° IF : 51463579

MR EL HAYLANI ABDERRAHIM

ICE N° :

BRUT TTC 750,00 - Remise 0,00 = **NET TTC** 750,00

é la présente facture à la somme de
Cent Cent Cinquante Dirhams.

INOPRIL® 4 mg
30 comprimés sécables
AMM N° 700/15 DMP/21/NRQ
6 118000 022220

6 118001 031092
GALVUS MET® 50 mg/1000 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

LOT 211285 1
EXP 05. 2023
PPV 92.00

NovoNorm®
2mg
90 comprimés
PPV: 196 DH 50

6 118001 120376

8-1785-73-210-1

NovoNorm®
2mg
90 comprimés
PPV: 196 DH 50

6 118001 120376

6 118001 031092
GALVUS MET® 50 mg/1000 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

6 118001 031092
GALVUS MET® 50 mg/1000 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

NovoNorm®
2mg
90 comprimés
PPV: 196 DH 50

6 118001 120376

8-1785-73-210-1

ZOLAM® 10 mg
28 gélules
PROMOPHARM SA

6 118000 240969

LOT 22001
PPR 12/24
PPV 1200.00 DH

ZOLAM® 10 mg
28 gélules
PROMOPHARM SA

6 118000 240969

LOT 22001
PPR 12/24
PPV 1200.00 DH

ZOLAM® 10 mg
28 gélules
PROMOPHARM SA

6 118000 240969

LOT 22001
PPR 12/24
PPV 1200.00 DH

LOT 22001
PPR 12/24
PPV 1200.00 DH

INOPRIL® 4 mg
30 comprimés sécables
AMM N° 700/15 DMP/21/NRQ
6 118000 022220
LOT 221467
EXP 05 2024
PPV 92.00 DH

8-1785-73-210-1